4e ANNÉE, N° 196. — DIMANCHE, 4 NOVEMBRE 1849.

ON S'ABONNE :

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *A Galata*.
Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.
A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.
A MARSEILLE, chez M. *Arnavon et Cie*.
A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St-Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

CONSTANTINOPLE ..... ou en, 8 coloni
» 6 mois, 4 »
PROVINCES ET ETRANGER ou an, 9 »
» 6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES :

La ligne..... 5 piastres du G.-
Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 4 Novembre.

Nous avions bien auguré de la sagesse des Puissances qui ont pris part à la solution du différend relatif aux réfugiés de Vidin. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de St-Pétersbourg* du 18 octobre :

« March passé, 16 octobre, S. Exc. Fuad éfendi, envoyé par le Sultan à l'Empereur, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, a été reçu par S. M. en audience privée. Les équipages de la Cour ont conduit S. Exc. au Palais, où elle a été accueillie avec les honneurs dus à son rang, comme aux rapports intimes qui existent entre les deux Souverains.

« Les circonstances qui ont accompagné la mission de Fuad éfendi à St-Pétersbourg, ont donné lieu dans les journaux aux rumeurs les plus extravagantes. Loin qu'elle implique, comme on l'a prétendu, le rejet des demandes articulées par le cabinet impérial, en vertu du traité de Couchouc-Caïnardji, relativement aux rebelles polonais qui, ayant pris part à l'insurrection hongroise, ont récemment cherché refuge en Turquie, cette mission n'a été motivée que par le désir du Sultan de s'entendre amicalement avec l'Empereur, sans intermédiaire étranger, sans l'interprétation à donner à l'article dudit traité applicable à ces individus. Cet appel direct d'un intime Allié aux sentiments d'amitié de l'Empereur ne pouvait manquer d'être entendu, et l'accueil distingué dont S. M. a honoré le représentant ottoman, en faisant tomber tous les faux bruits, autorise l'espoir que cette affaire va être promptement arrangée à la satisfaction mutuelle des deux Cours. »

L'article du *Journal de St-Pétersbourg* fait pressentir seulement l'aplanissement du différend ; mais les nouvelles reçues hier par le bateau à vapeur d'Odessa la *Crimée*, ne laissent aucun doute à cet égard. Ce steamer est arrivé à Buyukdéré dans la nuit de vendredi à samedi, et n'a mouillé dans notre port qu'à la pointe du jour. Il avait à bord Latif aga, aide-de-camp d'Omer pacha et qui fait partie de la mission de Fuad éfendi, et un courrier d'ambassade russe : le premier, porteur de dépêches de l'ambassadeur impérial pour le S. Porte; le second, porteur de dépêches du cabinet de St-Pétersbourg pour M. Titoff. Ces dépêches annoncent une solution pacifique basée, ainsi que l'avait toujours entendu le gouvernement de S. M. le Sultan, sur l'article 2 du traité de Kutchuk-Kaïnardji (21 juillet 1774.)

On voit que nous avons en raison de dire qu'au fond du débat, il n'y avait qu'une erreur d'interprétation sur l'article du traité que nous venons de citer. Cette erreur a été reconnue, et les réfugiés de Vidin, dont les principaux se trouvent à Choumla depuis quelques jours, seront simplement internés.

Les intentions pacifiques de la cour d'Autriche sont déjà connues, et sa réponse définitive, qui devait être concertée avec la cour de Russie, ne saurait être différente de la réponse du cabinet de St-Pétersbourg. On peut donc considérer cette affaire comme terminée, et les relations diplomatiques entre la Porte et les légations d'Autriche et de Russie comme renouées. Cette solution, qui satisfait tous les intérêts, sera accueillie avec joie par tout le monde.

Les journaux anglais ont publié une lettre que M. Louis Kossuth a adressée de Vidin, à lord Palmerston, sous la date du 20 septembre dernier. Cette lettre renferme des assertions qui sont autant d'atteintes à la loyauté de la Porte. Le gouvernement impérial doit à sa considération de déclarer que les réfugiés n'ont eu à subir de la part de la Porte rien de contraire à la liberté de conscience. C'est donc à tort qu'il est dit dans la lettre en question que cinq mille chrétiens se sont trouvés dans la triste alternative de racheter leur vie en abjurant leur religion.

DU POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE.

Après avoir démontré que la vraie nationalité de l'Empire est *Ottomane*, qu'elle ne peut être autre chose, et que vers ce centre commun doivent converger tous les rayons de la sphère politique, c'est-à-dire les races diverses qu'elle embrasse, afin que le tout, homogène et harmonique, reçoive de cette unité un accroissement de force, d'ordre et de gloire ; il nous reste à examiner les principaux obstacles à l'exécution de ce plan, commandé par la raison et l'intérêt, comme il est prescrit, d'ailleurs, par la nature et la marche des évènemens. Des illusions, innocentes sans doute, mais non moins fatales que si elles ne pouvaient se justifier, arrêtent ou gênent l'essor de quelques-unes de ces races dans le mouvement progressif qui emporte le corps dont elles sont les parties intégrantes. Qu'arrive-t-il alors? C'est qu'au lieu de décrire naturellement l'orbite du majestueux système qui les règle et les contient, elles courent risque de s'échapper par la tangente.

L'abus du mot nation, avons-nous dit encore, faussé par des réminiscences rétrogrades, et mis à la place de la simple communauté, est surtout nuisible à l'esprit public, et au patriotisme, puisque l'un et l'autre sont scindés et affaiblis par des distinctions faites où il ne devrait pas y en avoir. L'emploi aussi fréquent et général de ce mot et de l'idée qu'il exprime, a une cause qu'il importe ici de rechercher.

Quand la race ottomane eut soumis par la supériorité de la valeur toutes les autres races non-musulmanes des vastes contrées qu'elle domine, la conscience de sa force, mêlée à un esprit naturel de tolérance pour les cultes des vaincus, porta le Sultan Mohammed II et ses successeurs à leur concéder une administration particulière et intérieure pour toutes les affaires spirituelles et ecclésiastiques. Le chef du culte ou patriarche fut investi de cette autorité secondaire, dont le cercle des attributions vague et indéterminé, pouvait aisément s'étendre et empiéter sur les attributions du pouvoir civil et général. Mais celui-ci fermait les yeux avec indulgence sur ces irrégularités, nullement dangereuses pour lui, laissant cet excédant d'autorité comme une fiche de consolation à ceux qu'il voulait habituer à son autorité propre. Cette organisation provisoire, accommodée aux mœurs et aux idées du temps, convenait tant que la coaquête cherchait à consolider son œuvre et traçait une ligne de démarcation entre elle et les vaincus. Mais aujourd'hui cette tâche est faite, et lorsque le progrès de la réforme confond dans un même respect et un même amour, comme aussi dans une seule catégorie toutes les classes et les races de sujets, et que l'unité du pouvoir civil se dilate chaque jour davantage et s'enracine plus profondément, le même système offre-t-il les mêmes convenances? est-il même compatible avec l'ordre nouveau?

Tout ce qui tend à établir un Etat dans l'Etat ou à côté de l'Etat, et plusieurs nationalités dans une même nation, est une cause d'affaiblissement, de division et la mort du patriotisme. Tels sont pourtant les effets qui semblent résulter de la nature actuelle du pouvoir ecclésiastique des différentes communautés. Les membres qui les composent et qui relèvent de ce pouvoir, en éprouvent une telle pression et sont si directement administrés par lui, que le plus grand nombre, les gens du peuple, par exemple, peuvent aisément se figurer qu'il est l'unique autorité, du moins légitime et compétente. Les ordres du pouvoir supérieur, et au fond réellement unique, c'est-à-dire du gouvernement, en traversant ce milieu opaque et confus, perdent à la fois de leur netteté et de leur vigueur. Ne rencontrent-ils jamais dans ce chemin de traverse des obstacles imprévus ou des intérêts individuels qui les contrarient, les altèrent ou les interceptent?

Le pauvre ou l'artisan, obligé sans cesse de recourir à cette autorité, s'habitue trop facilement dans son ignorance ordinaire à ne plus voir qu'elle, à ne raisonner que par elle ou comme elle ; et si par malheur il croit avoir sujet de se plaindre de ses décisions ou de ses mesures, il la confond, dans son dépit, avec celle dont elle a sans doute été l'inexacte mandataire. Les contributions particulières, imposées par cette autorité, même pour son entretien, semblent grossir lourdement l'impôt très-raisonnable de l'Etat, et le peuple, toujours porté à se plaindre, tolérera moins volontiers les charges qui ne sont point le légitime appel de la patrie au patriotisme. Nous avons été souvent à ce sujet le confident involontaire de murmures, de soupçons ou de récriminations touchant l'emploi des fonds affectés aux besoins particuliers de la communauté. Quelques-uns, par exemple, pensent payer trop cher les sinécures de la fainéantise ou le luxe de la vanité.

Mais c'est surtout le pouvoir coërcitif, exercé contrairement aux injonctions humaines et mitigées du pouvoir civil, qui doit attirer toute l'attention du gouvernement. Dans plusieurs actes solennels, l'inviolabilité des personnes a été proclamée et décrétée, avec des menaces sévères contre les délinquants. Le principe d'équité qui anime le gouvernement, pénètre de plus en plus les mœurs et passe à l'étude d'opinion générale. Cependant ce principe continue d'être méconnu et violé dans certains patriarcats qui ont leur police, leurs estaffiers et leurs prisons. Maint individu appréhendé au corps, y est bâtonné, enchaîné, incarcéré, mis au secret et à l'amende quelque fois, sans que le pouvoir civil ait été instruit des griefs ou délits imputés. Au fond des provinces, où il est encore plus aisé de se dérober à ses regards vigilans, ces faits se reproduisent fréquemment et impunément, à la grande douleur et au scandale des populations qui savent que ce régime abusif est aboli par la justice et l'humanité du *Tanzimat*.

Nous ne pousserons pas plus loin ces reproches que l'amour seul du bien public et du progrès social nous dictent, sans la moindre intention d'être désagréable ou hostile à qui que ce soit. *La vérité est amère*, dit le proverbe; mais seulement pour le coupable qu'elle flétrit et non dans le cœur ou sur les lèvres qui la confessent. Les tentatives récentes de quelques communautés pour réformer l'organisation de leur pouvoir ecclésiastique, sont là d'ailleurs pour nous servir de preuve et de justification.

Prévenant ensuite l'accusation que ne manquerait point d'intenter la partie intéressée, à savoir, que nous ébranlons les colonnes sacrées du temple, que nous portons une main sacrilège dans le sanctuaire, hâtons-nous d'ajouter : que nous distinguons essentiellement et parfaitement le pouvoir spirituel ou religieux du pouvoir ecclésiastique; que le premier qui règle et régit la conscience, doit être libre comme elle ; que le gouvernement de la Sublime Porte, fidèle à ses traditions de tolérance et de respect, n'a pas besoin assurément d'être averti de l'inviolabilité de ce domaine, réservé à Dieu; que le présent, sous ce rapport, aussi bien que le passé, mérितent les éloges et la reconnaissance; mais qu'au jugement de tout observateur impartial, la juridiction des chefs de cultes ou de communautés, a besoin d'être mieux définie, préservée des écarts qui compromettent leur ministère; que le peuple ne doit voir en eux que des pères, occupés plutôt de leurs âmes que des intérêts du temps; des économes, plutôt que les auteurs d'un surcroît de dépenses; que leurs actes enfin doivent être en tout pour le pouvoir suprême une occasion de bénédictions, et jamais de blâme ou de mécontentement.

Ces observations auront pour complément logique celles qui expliquent les vraies et légitimes attributions de ce même pouvoir ecclésiastique.

Quelques arméniens de la communauté non-unie ont mis en réquisition successivement plusieurs journaux de ce pays pour exhaler leurs plaintes contre nous, toujours à l'occasion de notre article du 19 septembre, qui n'a pas été fait en vue de *quelques arméniens*, mais de toutes les communautés de l'empire. Nous sommes probablement de bien grands coupables à l'égard de ces *quelques arméniens*, qui ne font sans doute tant de bruit que pour faire croire qu'ils sont innombrables : nous avons dit que pour rendre possible dans l'avenir la fusion de toutes les populations de l'empire, qui doivent arriver par là à l'égalité politique, la première condition pour *toutes les communautés* était de faire des citoyens pour l'état, et qu'afin d'y réussir, il n'y avait d'autre moyen que de changer complètement le système d'enseignement suivi de tout temps dans leurs écoles ; il faut que ce système soit national et rien que *national*. Si les *quelques arméniens* veulent une discussion en règle sur la pensée fondamentale de notre article du 19 septembre, pour prouver qu'ils font dans leurs écoles des citoyens pour l'état, et que l'*Arménie* n'est pour eux que le nom d'une province de l'empire et pas celui d'une nation, soit dans le présent, soit dans les temps futurs, nous nous y prêterons volontiers.

NOUVELLES DIVERSES.

Avant-hier, vendredi, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Béchiktach, pour y assister à la prière du midi.

— Mardi dernier, il y a eu rituïab au palais impérial de Tchéragan, à l'occasion des fêtes du Courban-Baïram.

— La veille, les bureaux de la Porte ont été ouverts et les fonctionnaires se sont fait les félicitations d'usage.

— Hier, S. M. I. le Sultan s'est rendu, accompagné de ses ministres et de sa suite ordinaire, au nouvel hôpital de Gumuch-Suyou

---

FEUILLETON.

THÉATRE ITALIEN-NAUM.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION

DE GIOVANNA D'ARCO,

OPÉRA EN QUATRE ACTES,

MUSIQUE DE VERDI.

Ne vous semble-t-il pas, lorsque vous lisez cette incroyable histoire d'une jeune vierge, d'une héroïne inspirée, prenant dans sa main qui ne savait naguère que tenir la houlette, l'oriflamme française autour de laquelle viennent se rallier les armées découragées; se mettant, elle, la pauvre fille ignorante et faible, à la tête de ces chevaliers à l'armure de fer, à l'épée de fer, au cœur de fer; poussant, elle, la simple chevrière, de sa main brunie par le travail des champs, la couronne de France sur le front de son roi; puis un jour, trahie par ce roi lui-même, abandonnée du Dieu qui fesait sa force, seule, sans ami, sans défenseur, au milieu des ennemis qui la raillent et l'outragent, expiant sur un bûcher la grandeur de sa divine mission; ne vous semble-t-il pas parcourir une de ces vieilles et merveilleuses légendes de la rêveuse Allemagne, une de ces bonnes légendes dont les caractères gothiques fascinent les yeux et promettent au premier coup-d'œil tout un monde de magiques aventures, dont les dessins, courant en groupes nidés sur les vastes marges du livre fantastique, font passer du rêve à la réalité ces créations d'une imagination exaltée? Détachons donc cette noble et étrange figure du cadre de notre histoire, et, laissant aux chroniques le soin de raconter ses victoires, prenons-la dans toute la pureté naïve de sa douce nature de jeune fille rêvant au fond des bois, poursuivant sans amour comme sans haine l'accomplissement de cette mission qui en fait une héroïne au-dessus des passions humaines, regrettant parfois, au milieu des grandeurs de la cour, son humble toit de chaume, et maintenant resplendissant de l'auréole de son martyre dans ce ciel ouvert aux âmes méconnues. Oh! sois fière (nous eûtons les vers magnifiques d'un poète, Al. Soumet, que la postérité absoudra de l'arrêt injuste dont l'a frappé la pléiade chevelue des lions de notre littérature moderne) :

Soiefière, ô Jeanne d'Arc! vierge divinizée !
Toi qui neigeas ta main, loin des lumiers mondits,
Du seul sang que la gloire aspire au Paradis !
Toi, qui pour ajouter, brûlant et stéphéphore,
Un hymne de combat au concert pacifique,
N'avais pour bobèche, sur les champs de l'honneur,
Que tes cheveux d'ébène et la main du Seigneur!
Autrefois, tu sauvais notre France guerrière,
En retrempant son glaive aux feux de la prière;
. . . . . .
Oh! sois fière... environnée d'une vigilance,
Pour garder le Seigneur l'archange a pris ta lance.
Sois fière !... ton pays t'embrasse de ce feu,
Le plus pur des amours après celui de Dieu.
Martyre, chaste vierge au front ceint de victoires,
Ton beau nom brille empreint des flammes de trois gloires.
[rest
. . . . . .

Dans un chétif village de la Lorraine, à Domrémy, sous l'humble toit de la ferme paternelle, vivait, en 1428, une jeune fille, âme douce et rêveuse qui s'en allait, en gardant, loin des jeux de ses compagnes, son troupeau chéri de chèvres, écouter là-bas, sous les grands arbres bruissants, ces voix insaisissables et mystérieuses qui couraient avec la brise dans le feuillage plein de murmures; et Jeanne, l'oreille au guet, ses blonds cheveux au vent, l'œil pensif et inclinée, écoutait sans comprendre ces voix qui lui parlaient de patrie, de servitude. Parfois cependant, de pauvres soldats blessés venaient dans le village raconter des combats et des défaites et prononçaient des noms qui la blessaient, la pauvre enfant, plus rêveuse et indigagée. Un jour, des casques luisent parmi les arbres qui cachaient le hameau comme un nid; des cris de guerre retentirent; Jeanne, et son vieux père, et ses sœurs, et son troupeau durent fuir dans la montagne. Le soir, au retour, des débris annoncèrent à ceux qui avaient pu de leur natal retraite, qu'ils avaient été pillés et incendiés. Mais, ô douleur! Jeanne, plus rêveuse et indigagée,